

MISE EN DEMEURE

Réf : AT/DO29/SDT/DRA/336 /2022

MASCARA le : 14.08.2022

ALGERIE TELECOM – SPA
Direction Opérationnelle de Mascara

Sous Direction Technique
Département réseaux d'accès

Monsieur le Directeur Opérationnel de Mascara

A Monsieur KHALFAOUI NOUREDINE -
Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Quartier SIDI Cheick –DIV 45 Lots-N°17 -SAIDA.

Objet : Mise en demeure n° 01

PROJET : Travaux de remplacement, réparation et développement du réseau de distribution ODN.

Contrat D'ADHESION : N°19/2021 du 14.04.2022.

ODS N° : 72/22 du 28/07/2022.

Votre entreprise est absente sur le chantier distribution réseau ODN à cité Redouane Hacine depuis le 02.08.2022, votre entreprise et mise en demeure de n'avoir pas commancier les travaux de pose cable FO de distribution réseau ODN à ce jour malgré mes rappels par les services de la DOT.

Votre absence, nous incombe un retard considérable, et influe sur nos engagements envers la hiérarchie en matière d'achever le projet dans les délais souhaités et envers les client pour les satisfaire, vous demande de préparer la documentation afférente aux test et réception des travaux afin de résorber le retard enregistrée.

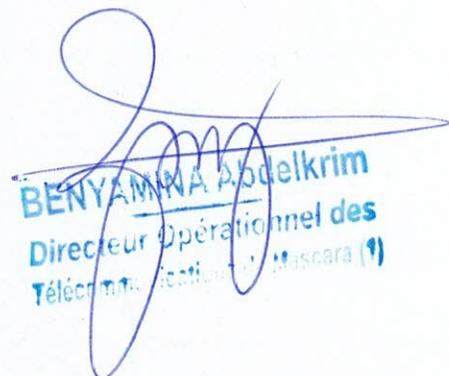
Dans le cas où vous n'auriez pas procédé à la reprise des travaux dans les (48) quarante huit heures à compter de la réception du présent avis, Algérie Télécom est contrainte d'appliquer les clauses du cantrat particulièrement signalé.

Copie pour suite utile :

Monsieur le chef de cellule CMP Mascara.

Monsieur le Responsable CIL Mascara.




BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)